

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 79 (1928)
Heft: 12

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de reconnaissance pour l'empressement qu'il a toujours montré à faciliter ses travaux et études dans les belles forêts de Winterthour.

L'inspecteur forestier Arnold s'en est allé, emportant la haute estime des autorités de Winterthour, l'admiration du monde forestier et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

A toute sa famille, en particulier à sa veuve et à ses enfants, nous adressons l'expression de notre sympathie bien respectueuse.

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1927/28.

Présenté par son président, M. *Graf*, inspecteur forestier cantonal, à St-Gall, à l'assemblée générale du 9 septembre 1928, à Bellinzzone.

(Suite et fin.)

Nous achèverons cette funèbre énumération en rappelant le souvenir d'un camarade du plus haut mérite et qui jouissait de la plus grande réputation, de M. *Frédéric Arnold*, inspecteur forestier à Winterthour, auquel nous avons rendu l'honneur le 4 de ce mois. Le Forstmeister Arnold, qui nous est enlevé à l'âge de 72 ans, avait beaucoup de traits communs avec l'inspecteur forestier A. Müller de Bienne. Lui aussi était connu bien au-delà de nos frontières comme un sylviculteur accompli; il était un administrateur impeccable et il fut l'éducateur forestier et l'ami de nombreux jeunes camarades. Ce sylviculteur incomparable était l'incarnation du devoir accompli et scrupuleusement consciencieux. Il a, pendant 30 ans, administré les forêts de la ville de Winterthour avec la plus haute distinction. On conçoit combien grands sont les regrets des autorités de cette ville — sa seconde patrie — et de sa population entière. Les forestiers suisses perdent en lui un de leurs représentants les plus remarquables.

Je vous prie d'honorer la mémoire de nos disparus en vous levant de vos sièges.

Notre comité a eu, pendant l'année écoulée, 4 séances d'un jour et 2 séances de deux jours. Qu'il me soit permis de vous faire part de ce qui suit sur les affaires courantes liquidées pendant ces séances:

Nous avons d'abord le plaisir de constater que les comptes de notre société bouclent mieux que nous ne l'avions supposé. Au lieu du déficit de 900 fr. prévu au budget, ils soldent par un boni de 1680,71 fr. (24.771,53 fr. de recettes et 23.090,82 fr. de dépenses). Le capital social de notre société s'est élevé à 9826,82 fr. Ainsi notre caisse aurait retrouvé son état d'équilibre, tout comme la caisse fédérale ou celle de la plupart de nos cantons. Toutefois, nous ne voulons pas manquer d'attirer votre attention sur deux raisons qui ont contribué surtout à provoquer ce résultat heureux, cela dans le

but d'éviter des appels intéressés à notre caisse. Ce fut d'abord un arrangement très favorable pour nos finances, conclu avec les héritiers de M. Balsiger, Forstmeister, concernant la vente du supplément n° 1 « Der Plenterwald »; cet arrangement nous a valu un boni de 707,50 fr. Puis, l'impression du rapport sur le voyage d'études organisé en 1927 par l'Inspection fédérale des forêts (680 fr.). Cette somme totale de 1387,50 fr. figure comme imprévu à l'actif de nos comptes.

Le gardien de nos finances, M. *Furrer*, vous présentera tout à l'heure le détail des comptes de 1927/28, puis celui du budget 1928/29, lequel ascende à un total de 22.700 fr. Il pourra sans doute admettre que vous avez déjà examiné en détail le résumé de ces comptes et de ce budget qui était annexé à la convocation à cette réunion.

Nos comptes ont dû être présentés d'autre façon que jusqu'ici à cause de la création, que vous avez votée à Neuchâtel, du fonds de publicité. Nous avons profité de l'occasion pour modifier l'exposé de nos comptes et les présenter d'une façon plus claire. Il sera plus facile d'établir dorénavant des comparaisons entre deux budgets ou entre les comptes des différentes années.

Grâce aux subventions nouvelles votées par les cantons, ce fonds boucle par un boni de 3785,65 fr., au lieu de 1000 fr. admis au budget. Il est prévu au budget de 1928/29 un excédent de dépenses de 4500 fr. provenant de l'impression du tract pour la jeunesse « Unser Wald »; au 30 juin 1928, le montant total du fonds était de 10.138 fr. Mentionnons ici la subvention de 2000 fr. versée par l'Association suisse d'économie forestière en faveur du tract indiqué ci-dessus. Cette subvention, versée à l'origine en faveur de « La Suisse forestière », a été attribuée à notre nouvelle publication, mais sans obligation de remboursements.

Les intérêts du « *Fonds Morsier* » n'ont été mis à contribution qu'une seule fois, soit pour subventionner un voyage à l'étranger de trois de nos camarades. Les comptes bouclent par un excédent de recettes de 321,45 fr.; le capital inaliénable s'est élevé ainsi à 13.096,60 fr.

Le compte du supplément n° 1 (« *Der Plenterwald* », de Balsiger) solde avec un boni de 705,50 fr.; notre société avait contribué à cette publication par une subvention de 400 fr. Nous sommes redevables de cet arrangement financier avantageux aux héritiers de M. Balsiger, puis particulièrement à leur conseiller, M. *Wyss*, inspecteur forestier. Nous témoignerons le mieux notre reconnaissance à l'auteur de cet ouvrage en faisant activer autant que possible la vente du stock restant des volumes (1016). Nos camarades bernois nous ont déjà précédés dans cette voie en faisant vendre, jusqu'à la fin de juin, 410 exemplaires; c'est M. l'inspecteur forestier *Ammon* qui s'est fait surtout l'artisan de cette vente. Le produit sera affecté

dorénavant en entier à notre caisse; il sera employé à développer davantage encore nos deux journaux.

Nos deux *journaux* ont à enregistrer une modeste augmentation du nombre de leurs abonnés : il s'est élevé pour la « Zeitschrift » de 1011 à 1029 et pour le « Journal » de 641 à 649, augmentation constatée surtout à l'étranger. Nous saisissons l'occasion de remercier MM. les rédacteurs de leur utile activité qui ne leur offre pas rien que des agréments. La situation financière devenue meilleure de notre société, puis aussi les contributions de la Station de recherches, nous permettront un nouveau développement modeste de nos journaux. Au budget 1928/29 il a déjà été prévu une légère augmentation dans ce sens.

La vente de la deuxième édition de « La Suisse forestière » et des « Forstliche Verhältnisse der Schweiz » s'est continuée à une allure moins rapide. Qu'il nous soit permis de répéter ce qui a été dit dans les derniers rapports annuels, à savoir que dans plusieurs cantons quelques collègues et les départements intéressés n'ont pas encore reconnu toute l'importance et la valeur de cet ouvrage de popularisation aussi complet que bien rédigé. L'édition allemande parue en 1925 a été tirée à 3000 exemplaires; en 1927/28 il en a été vendu 102; le stock restant est de 855. L'édition française, mise en librairie en 1927, comprenait 1500 exemplaires; il en a été vendu, pendant l'exercice écoulé, 117; le stock restant est de 740 (juin 1928).

Le cycle de conférences forestières proposé par notre société et dont le Département de l'Intérieur a bien voulu se charger de l'organisation, a eu lieu du 5 au 8 mars dans les locaux de l'Ecole polytechnique, à Zurich. L'affluence fut très grande et la réussite complète à tous égards. La collaboration de praticiens a contribué à augmenter le nombre des auditeurs et il nous paraît que, dans les cours futurs, il conviendra d'admettre ce partage, dans le choix des conférenciers, entre professeurs et praticiens. Grâce à une généreuse subvention de la Confédération, il a été possible de publier toutes les conférences dans le supplément n° 2 (« Vorträge »), à l'exception de celles des conférenciers se rattachant à la Station de recherches; celles-ci paraîtront dans les « Annales » de cet Institut. Ce supplément a été expédié gratuitement à tous les abonnés de nos deux journaux; ainsi ces conférences ont été portées à la connaissance d'un public étendu. Souhaitons que leurs auditeurs consultent de temps en temps cette publication et qu'ainsi elle vienne augmenter l'utilité de leurs travaux. Nous remercions à nouveau MM. les conférenciers ainsi que l'Inspection fédérale des forêts de l'empressement dont elle a fait preuve dans ces circonstances.

En exécution des décisions prises à la fin de la discussion des thèses d'un rapporteur (« De l'estimation de la valeur du sol lors d'expertises forestières »), nous avons nommé une commission que

présidera le rapporteur en cause, M. *Weber*, inspecteur forestier cantonal. Cette commission présentera un rapport sur le sujet à la prochaine assemblée générale.

Pendant la série de conférences forestières a eu lieu, ainsi que nous l'avions proposé, la première conférence des directeurs forestiers cantonaux. Notre comité permanent était parti de l'idée que de tels échanges de vues devaient contribuer utilement au développement de l'économie forestière suisse. En matière de sylviculture, comme dans tous les domaines de notre économie nationale, qui n'avance pas recule. Aussi la discussion, dans les réunions de MM. les chefs de département, des questions actuelles — dont il ne manque certes pas — ne saurait-elle manquer d'être très utile, voire nécessaire. Cette première réunion peut être considérée comme le point de départ d'une institution permanente réunissant les directeurs forestiers cantonaux. M. le conseiller d'Etat *von Arx*, à Soleure, a bien voulu assumer provisoirement la direction de ces réunions.

Ainsi que nous l'annoncions dans le dernier rapport annuel, notre comité a adressé une requête — d'abord aux cantons de la Suisse allemande — en vue de l'obtention de subventions annuelles. Cette requête nous l'avons motivée en faisant valoir que depuis sa création, en 1843, notre société n'a cessé d'agir dans l'intérêt de la communauté et que c'est son ferme propos de continuer de le faire à l'avenir. Nous avons la satisfaction de pouvoir constater ici que notre demande a trouvé un accueil bienveillant, puisque jusqu'ici 15 cantons nous ont assuré une subvention annuelle de 2870 fr. au total. Nous en remercions cordialement les gouvernements intéressés et leurs conseillers forestiers. Dans la somme ci-dessus indiquée sont compris les 300 fr. que le canton du Valais avait aimablement consenti à verser, précédemment déjà, en faveur du « Journal forestier ». Deux demandes sont encore pendantes, tandis que trois gouvernements ont répondu négativement, en faisant valoir leur situation financière difficile et en arguant des conséquences qu'entraînerait le versement d'un tel subside. Nous aurons sans doute l'occasion de nous adresser à nouveau à ces trois gouvernements. Et si nous nous proposons de le faire, ce n'est pas tant pour chercher à augmenter le montant de notre fonds de publicité que pour obtenir, par cette collaboration, la reconnaissance tacite par les autorités cantonales de l'activité déployée par la Société forestière suisse.

A la dernière réunion annuelle, à Neuchâtel, vous avez décidé la publication d'un tract pour la jeunesse « Unser Wald » et voté une subvention à fonds perdu de 4000 fr. pour l'édition allemande. Donnant suite à ces décisions, les travaux préparatoires ont pu être poussés si bien, pendant le dernier exercice, que les deux premiers cahiers ont déjà pu paraître, avec un tirage de 5000. Le troisième et dernier cahier paraîtra sous peu; peu après le livre entier sera mis en librairie.

Comme je puis admettre que vous avez tous eu l'un ou l'autre de ces cahiers sous les yeux, je puis m'abstenir d'entrer dans de plus amples détails sur la valeur de cette publication. Nous sommes heureux de pouvoir constater qu'elle satisfait à tous égards et que son éditeur a résolu sa tâche au mieux. Aussi bien, la Société forestière suisse doit-elle beaucoup de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la mise sur pied de ce livre. Ce sont nos camarades et sociétaires : MM. *Bavier*, Oberförster; *Schädelin*, professeur; *Winkelmann*, inspecteur des forêts et *K.-A. Meyer*, secrétaire; puis MM. *C. Schröter*, professeur retraité; *Gfeller*, écrivain, à Egg-Grünenmatt (Berne) et *Wymann*, inspecteur scolaire à Langenthal. Nous devons un tribut tout particulier de reconnaissance à M. *Bavier*, inspecteur des forêts, lequel a rédigé personnellement la plus grande partie des chapitres et qui, en outre, a dirigé le côté technique de la publication avec un zèle inépuisable. Dans cette dernière partie du travail il a été secondé par notre infatigable secrétaire M. *Ammon*, inspecteur forestier, qui s'est dépensé sans compter. Citons aussi les artistes MM. *Kreidolf*, peintre, et *Bösch*, dessinateur, dont les magnifiques peintures et dessins à la plume ont fait de ce tract pour la jeunesse une vraie œuvre d'art. Félicitons enfin l'éditeur *Paul Haupt*, à Berne, pour les services rendus et le remercions pour l'agrément que nous eûmes à traiter avec lui. Nous nous plaçons à espérer qu'il trouvera dans le résultat financier de son entreprise une juste récompense de ses peines. Nous saisissons l'occasion de vous prier, messieurs, de profiter de chaque occasion favorable pour faire de la propagande en faveur de la diffusion de cette magnifique publication.

Ce livre a pris des dimensions un peu plus considérables que ce n'était prévu; le nombre des illustrations a été considérablement augmenté. Il en résulte que le coût de sa publication et, par conséquent, la subvention de notre société dépasseront le chiffre du budget. Toutefois nous nous en tiendrons, au point de vue financier, à la décision votée à Neuchâtel et cela en utilisant pour cette entreprise les nouvelles subventions cantonales qui viennent de nous être attribuées. L'examen du budget 1928/29 vous montre que le solde actif du fonds de publicité s'élèvera à fin juin 1929 à environ 5500 fr. après avoir soldé tous les frais de la publication de l'édition allemande du tract. Il sera ainsi possible de songer sans retard à la publication dans les autres langues indigènes.

A l'époque où nous vivons, on ne saurait se passer d'un peu de réclame. Quand elle n'est pas trop insistante et ne choque pas les règles de la convenance, qui pourrait s'en offusquer ! C'est en s'inspirant de cette idée que notre comité permanent a publié dans nos deux journaux la récapitulation qui figurait à l'exposition nationale de 1925, et intitulée : « *Objets principaux discutés et décisions prises dans les assemblées générales annuelles de la Société forestière* »

suisse, de 1843 à 1927. » Il a fait parvenir ce tableau, accompagné de quelques mots d'introduction, à la rédaction des quotidiens suisses. Plusieurs de ces journaux ont profité de cette occasion pour entretenir leurs lecteurs de l'activité de notre société. Nous pouvons admettre que tous ces faits ont contribué, dans plusieurs cas, à bien disposer en notre faveur les gouvernements cantonaux qui ont bien voulu consentir à nous accorder une subvention annuelle régulière. Nos membres actifs voudront bien trouver dans ces faits la raison de continuer avec entrain et persévérance la belle œuvre de nos prédécesseurs et un encouragement à déployer une activité forestière ayant l'intérêt général comme but principal.

Nos rapports avec l'Association suisse pour l'économie forestière ont continué à être nombreux et des plus agréables. Le zélé directeur de l'Office forestier central, M. l'inspecteur forestier *Bavier*, a estimé qu'une revision des statuts de l'Association était désirable; cela à cause de la création ininterrompue d'associations locales de producteurs du bois, auxquels nos statuts doivent concéder certains droits. Rappelons que la dite association doit sa naissance (1918) à la Société forestière suisse. Cette dernière a l'obligation de tenir compte des modifications imposées par son développement réjouissant et de lui faire certaines concessions. Vous entendrez tout à l'heure un rapport spécial sur cette question de la revision des statuts (voir chiffre 5 de la liste des objets à traiter).

Nous avons le regret de vous informer du fait que M. l'inspecteur forestier *Bavier* a cru devoir aujourd'hui s'abstenir de présenter son rapport usuel sur la situation du marché du bois. Il a craint de marquer trop les positions respectives et, d'autre part, il se propose de présenter un rapport sur la question, prochainement, à l'assemblée générale de l'Association suisse d'économie forestière. Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu que ces rapports, lesquels répondent à un vrai besoin, ne disparaissent pas définitivement du programme des délibérations de nos réunions. En effet, un petit nombre seulement d'entre nous assiste aux réunions de l'Association et peut ainsi entendre les rapports, si utiles pour les praticiens, qui y sont présentés.

A la réunion de Neuchâtel vous avez renvoyé à l'examen de notre comité les motions du professeur *Badoux* et de l'inspecteur forestier *Uehlinger*.

La première a pour but de veiller à ce que la Société forestière suisse continue ses efforts en vue de la création de réserves forestières, puis de l'enrichissement et aussi de l'agrandissement des réserves et parcs existant dans notre pays. Notre comité permanent admet en principe l'idée qui est à la base de la motion; mais il estime que notre société ne peut pas participer financièrement à la création de telles réserves. Qu'il nous soit permis aussi de dire que la forêt

bien traitée est belle en soi; il nous paraît donc qu'un traitement rationnel de nos bois ne devrait pas être trop entravé par ces tendances concernant la protection de la nature. Nous publierons dans les quotidiens un appel pour faire connaître la motion Badoux, pour stimuler l'initiative privée et montrer que la Société forestière suisse donne son appui moral à de telles entreprises.

M. l'inspecteur forestier *Uehlinger* a proposé, par sa motion la création d'une rubrique spéciale dans nos deux journaux : « Résumés d'articles parus dans les revues forestières étrangères ». Cette proposition a été examinée de près avec nos deux rédacteurs et le motionnaire. MM. les rédacteurs, aussi bien que les membres du comité, sont sympathiques à cette idée; ils estiment qu'il serait précieux, pour la plupart de nos collègues, de pouvoir s'orienter de la sorte sur les publications les plus récentes dans le domaine de la sylviculture. Mais, à en croire MM. les rédacteurs, l'exécution pratique de la chose se heurte à de grosses difficultés. Comment établir la liste des revues à résumer; comment choisir et indemniser les collaborateurs de ce travail; où prendre les fonds nécessaires pour payer les frais nouveaux de publication? Ce sont tout autant de questions auxquelles nous ne trouvons pas une réponse satisfaisante. Aussi bien avons-nous le regret de vous proposer le rejet de cette motion. Nous ne voulons pas dire par là que la question soit ainsi liquidée définitivement; nous pensons plutôt qu'elle devra être examinée à nouveau et qu'il y aura lieu d'étudier s'il ne serait pas possible de donner satisfaction au motionnaire, sous une forme quelconque.

Messieurs, par le rapport qui précède, j'ose croire vous avoir fourni la preuve que la Société forestière suisse s'efforce de rester fidèle à sa tradition et de continuer à contribuer au progrès de l'économie forestière suisse, cela dans l'intérêt de la forêt de notre patrie.

COMMUNICATIONS.

De l'aménagement des forêts protectrices dans les bassins hydrographiques des torrents.

Résumé et traduction d'une communication faite par *H. Mansueto-Pometta*, inspecteur forestier d'arrondissement, à l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Bellinzone, le 10 septembre 1928.

1^o Dans le Tessin méridional (Sottoceneri), plusieurs bassins de réception des cours d'eau ne comprennent que des forêts privées. D'autres renferment aussi des forêts publiques. Ces dernières peuvent être : *a*) propriété indivise de communes bourgeoises, ou bien *b*) issues de partages attributifs d'usufruit, puis acquises à nouveau par la com-